

**Département du Doubs  
Arrondissement de MONTBELIARD  
Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700**

**EXTRAIT n° 2025-91**

**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
Séance du 4 novembre 2025**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 4 novembre 2025, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers  
Municipaux en  
exercice : 33**

**Nbre de membres  
présents : 26**

**Présents** : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gérard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourredine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALLI. Philippe CURIE. Dominique DANGEL. Nadine MERCIER. Claude-Françoise SAUMIER.

**Nbre de suffrages  
exprimés : 28**

**Excusés** : Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Jean-Louis RENGGLI.

**Absents** : Valère NEDEY. Saniye AKDEMIR. Omar RABEI. Jean-François HEIL

**Pouvoirs** : Pierre MOSSINA pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER  
Stéphanie BOURQUIN pouvoir à Nadine MERCIER

**DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION** : le 29 octobre 2025

**Secrétariat de séance** : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Nourredine DRAYAF ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 10 septembre dernier est adopté à **L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées des voix présentes et représentées.

**BUDGET GENERAL 2025 - DECISION MODIFICATIVE N°1**

**Extrait du registre des délibérations n° 2025-91****BUDGET GENERAL 2025 – DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Monsieur le Maire rappelle que le Budget Primitif 2025 du budget général de la ville, adopté le 9 avril 2025 s'établit comme suit :

	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	7 237 756,88 €	7 237 756,88 €
<b>FONCTIONNEMENT</b>	15 499 115,12 €	15 499 115,12 €
<b>TOTAL</b>	<b>22 736 872,00 €</b>	<b>22 736 872,00 €</b>

Monsieur le Maire informe qu'en vertu de l'article L1612.11 du Code Général des Collectivités Territoriales et comme l'autorise l'instruction budgétaire comptable M57, après le vote du Budget Primitif, l'assemblée délibérante peut, tout en respectant l'équilibre du Budget, modifier les prévisions budgétaires inscrites sur des imputations erronées et procéder à des ajustements budgétaires en vue de la régularisation de certaines imputations ou de l'adaptation des crédits aux actions conduites.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les modifications suivantes :

En Section de fonctionnement :

- Le réajustement des crédits relatifs aux dotations de l'Etat dont les montants n'étaient pas encore connus lors de l'élaboration du budget primitif ;
- La création d'une nouvelle compensation fiscale au titre du recentrage de la Taxe d'Habitation (article 110 de la loi de finances 2025) pour un montant de 95 K€ ;
- A la demande des services du trésor public, le changement, de chapitre budgétaire de la participation de Citéo dans le cadre de la lutte contre les déchets abandonnés.
- Le réajustement, tant en dépense qu'en recette, du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) ;
- Le réajustement des crédits pour créances mises en non-valeur, des frais de droits d'usage sur les ventes réalisées sur le site Agorastore et des frais de dédommagement suite à condamnation.
- Le transfert en section de fonctionnement des crédits relatifs aux prestations réalisées par le Syded dans le cadre de l'enfouissement des réseaux de la rue de Valmont.

En Section d'investissement :

- Le réajustement du montant du Fonds de Compensations TVA et des amendes de police en fonction de l'encaissé ;
- L'inscription de la participation de l'association ASV Tennis aux travaux de transformation de deux courts de tennis ;
- L'inscription d'une subvention pour l'aménagement de cellules commerciales rue Carnot au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) ;
- Le réajustement, à la hausse ou à la baisse en fonction de leurs réalisations, de diverses opérations et acquisitions inscrites au Budget Primitif ;
- L'installation d'une régulation de chauffage au Centre Technique Municipal « espaces verts », d'une alarme et d'une clôture sur le bâtiment situé au 78 rue Villedieu (ex-Adapeï), d'un limiteur de son à la salle Jules Carrez et la réfection totale de la toiture d'un garage rue des Ecoles.
- Le réajustement des crédits d'amortissement et la création d'une provision pour litiges au titre du parc locatif.

L'ensemble de ces données est retracé dans le document officiel de la décision modificative n° 1 du budget général de la ville 2025.

**A) Section de fonctionnement**

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
<b>73 – Impôts et taxes :</b> Réajustement attribution Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales 2025 (FPIC).		-9 542,00 €
<b>74 – Dotations et participations :</b> Réajustement Dotation Globale de Fonctionnement (+ 8K€), FCTVA (+7 K€) ; Attribution d'une nouvelle compensation au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (95 K€) ; Changement d'imputation comptable de la participation Citéo (+ 48 K€) ; Subvention PMA au titre des action du service Jeunesse (+ 8 K€).		169 502,00 €
<b>75 – Autres produits de gestion courante :</b> Transfert au chapitre 74 de la participation Citéo dans le cadre de la lutte contre les déchets abandonnés.		-34 943,00 €
<b>013 - Atténuations de charges :</b> Réajustement remboursement sur arrêt maladie longue durée.		4 075,00 €
<b>014 - Atténuations de produits :</b> Réajustement contribution Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales 2025 (FPIC).	-18 787,00 €	
<b>65 - Autres charges de gestion courante :</b> Réajustement créances en non-valeur (13 K€) ; Prestations Syded sur enfouissement des réseaux rue de Valmont (10 K€) ; Droit d'usage sur ventes agorastore (3 K€) ; Frais de contentieux (7 K€).	37 961,00 €	
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>19 174,00 €</b>	<b>129 092,00 €</b>

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
<b>023 – Virement à la section d'investissement</b>	<b>103 755,00 €</b>	
<b>042 – Opérations de transfert entre sections : <u>En recettes</u> :</b> Reprise sur provisions (non-valeur et créances éteintes) ; <u>En dépenses</u> : Dotations aux amortissements et création provision pour litige.	16 245,00 €	10 082,00 €
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>10 082,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>139 174,00 €</b>	<b>139 174,00 €</b>

**B) Section d'investissement**

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
<b>024 - Produits de cessions : Vente véhicule et divers petits terrains</b>		3 208,00 €
<b>10 - Dotations : Réajustement FCTVA suivant encaissé.</b>		15 491,00 €
<b>13 – Subventions : Participation ASV Tennis sur travaux de transformation de deux courts (10 K€) ; Réajustement amendes de police (8 K€) ; Certificats d'économie d'énergie Pôle Musical (7K€) ; Subvention DETR pour aménagement de cellules commerciales rue Carnot (6 K€).</b>		31 000,00 €
<b>16 - Emprunts et dettes assimilées : Réajustement prévision d'emprunt</b>		-160 000,00 €
<b>20 – Immobilisations incorporelles : Réajustement frais d'études (-8 K€), frais insertion (- 1 K€) et acquisition de logiciels (+ 3K€).</b>	-6 501,00 €	
<b>204 – Subventions d'équipement versées : Enfouissement des réseaux rue de Valmont, transfert des prestations Syded en section de fonctionnement.</b>	-7 335,00 €	
<b>21 – Immobilisations corporelles : Installation d'une régulation de chauffage au Centre Technique Municipal ateliers Espaces Verts (8 K€), d'une clôture, d'un portail et d'une alarme sur le bâtiment situé 78 rue de Villedieu (18 K€).</b>	26 044,00 €	
<b>23 – Travaux : Réajustement sur divers travaux et réfection totale de la toiture d'un garage situé rue des Ecoles (10 K€).</b>	-12 591,00 €	
<b>TOTAL OPERATIONS REELLES</b>	<b>-383,00 €</b>	<b>-110 301,00 €</b>
<b>021 - Virement de la section de fonctionnement</b>		103 755,00 €
<b>040 - Opérations de transfert entre sections : <u>En recettes</u> :</b> Dotations aux amortissements et création provision pour litiges ; <u>En dépenses</u> : Reprise sur provisions (non-valeur et créances éteintes)	10 082,00 €	16 245,00 €
<b>041 - Opérations patrimoniales : Intégration frais d'études et d'insertion ; Remboursement avances forfaitaires</b>	13 986,00 €	13 986,00 €
<b>TOTAL OPERATIONS D'ORDRE</b>	<b>24 068,00 €</b>	<b>133 986,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>23 685,00 €</b>	<b>23 685,00 €</b>

**RECAPITULATIF BUDGET GENERAL**

<b>DESIGNATION</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>BUDGET PRIMITIF 2025</b>		
* section d'investissement	7 237 756,88 €	7 237 756,88 €
* section de fonctionnement	15 499 115,12 €	15 499 115,12 €
<b>Total Budget Primitif 2025</b>	<b>22 736 872,00 €</b>	<b>22 736 872,00 €</b>
<b>DECISION MODIFICATIVE N° 1</b>		
* section d'investissement	23 685,00 €	23 685,00 €
* section de fonctionnement	139 174,00 €	139 174,00 €
<b>Total Décision Modificative n° 1</b>	<b>162 859,00 €</b>	<b>162 859,00 €</b>
<b>TOTAL BUDGET 2025</b>		
* section d'investissement	7 261 441,88 €	7 261 441,88 €
* section de fonctionnement	15 638 289,12 €	15 638 289,12 €
<b>Total Budget 2025</b>	<b>22 899 731,00 €</b>	<b>22 899 731,00 €</b>

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées,

- **ADOpte** la Décision Budgétaire Modificative n° 1 du budget général de la ville.
- **AUTORISE** la création d'une provision budgétaire d'un montant de 2 520 € au titre d'un contentieux pour non-paiement de loyers.
- **MODIFIE** la stratégie d'endettement de la ville telle que définie par délibération n° 2025-33 en date du 9 avril 2025 en portant l'emprunt global envisagé au titre de l'exercice 2025 de 975 000 € à **815 000 €**.

Ainsi, l'encours de dette envisagé en fin d'année 2025 est porté à 8 168 450,41 €. Les autres modalités de gestion de la dette délibérées par délibération n° 2025-33 restent inchangées.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- Transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- Notifiée à Monsieur le chef du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- Publiée et affichée conformément aux textes en vigueur.

*Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

**Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.**

**Certifié exécutoire,**



**Philippe GAUTIER.**

<b>IV – ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Nombre de membres en exercice 33  
 Nombre de membres présents .....  
 Nombre de suffrages exprimés .....

**VOTES :**

Pour  
 Contre  
 Abstentions

Date de convocation : 29 octobre 2025

Présenté par Monsieur le Maire (1),  
 A VALENTIGNEY le 04 novembre 2025  
 Le Maire (1),

Philippe GAUTIER

Délibéré par le Conseil Municipal (2), réuni en session .....  
 A VALENTIGNEY le 04 novembre 2025

Les membres de l'assemblée délibérante (2)

Philippe GAUTIER	Gabrielle MANZINALI
Denis NEDEZ	Philippe CURIE
Jean-Claude HERARD	Valère NEDEY
Maud PELISSIER	Dominique DANGEL
Georgette CUENOT	Nadine MERCIER
Roland GAMBERI	Pierre MOSSINA
Gérard PATEREK	Claude-Françoise SAUMIER
Catherine PARROT	Stéphanie BOURQUIN
Elisabeth COQU	Jean-François HEIL
Armando LOPES	Jean-Louis RENGGLI
Nourreddine DRAYAF	Saniye AKDEMIR
Stéphanie GAUTIER	Omar RABEI
Claudia FERNANDES	Martine MICHAUD
Anne-Lise GARCIA	Arnaud JACQUOT
Thierry MAILLOT	Arnaud PAVILLARD
Marie HUGONIOT	Lise VURPILOT
Daniel FERNANDES	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A Valentigney, le .....

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;  
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

Accusé de réception en préfecture  
 025-212505804-20251104-DCM2025-91-BF  
 Date de télétransmission : 06/11/2025  
 Date de réception préfecture : 06/11/2025